

Règlement Agility du mardi .

Horaires :

- Groupe 1: 17h00 / 18h30
- Groupe 2: 18h30 / 21h00

Généralités :

- En cas de changement (météo trop contraignante pour les chiens par exemple) vous serez prévenus sur le groupe Facebook Agility du mardi.
- Les personnes s'inscrivant à l'entraînement y participent du début à la fin. Merci d'arriver 10 minutes avant, cela vous permettra d'échanger entre vous.
- Il vous est demandé pour le bon déroulement des entraînements d'être présent sur le terrain cela vous permettra d'observer les passages de chacun et donc de progresser vous-même mais également de ramasser les barres lorsqu'elles tombent et habituer les chiens à la présence des gens de terrain lors des concours .

L'objectif du groupe 1 sera le passage du Pass Agility (parcours simple mis en place lors d'une évaluation par un jury Cneac) dans un délais de 18 Mois à partir de votre intégration au groupe et donc d'être capable d'enchaîner un parcours complet simple.

La demande de licence sera obligatoire

Pour le groupe 1 il vous sera demandé

- de participer au minimum à 2 entraînements par mois
- de venir accompagner sur 2 concours les équipes compétition lors de la première année afin de vous imprégner de l'ambiance et de prendre conscience des contraintes de la compétition (uniquement pour les agilitystes n'ayant jamais été en compétition)

Il vous faudra également continuer à participer au cours d'éducation afin de préparer le (CAESC) Certificat d'Aptitude à l'Éducation Social du Chien qui est une des obligations pour commencer les compétitions.

Recrutement :

Pour compléter ce groupe, le responsable agility fera une observation sur plusieurs samedis sur le potentiel des équipes lors de séances d'éducation et renseignera les personnes qui souhaitent intégrer ce groupe.

Pour le groupe 2 il vous sera demandé de participer au minimum à 2 entraînements par mois et au minimum à 4 concours officiels par an.

Un point théorique sera fait tous les 6 mois afin de revoir les difficultés de chacun, les choses à travailler, le règlement Agility etc...

Les compétiteurs qui montent un nouveau chien pourront intégrer le groupe 2 s'ils remplissent les conditions.

Un autre groupe Agility s'entraînant le samedi après midi et en accord avec la référente de celui ci, chaque équipe devra faire le choix du groupe qu'il souhaite intégrer après acceptation des responsables et ne devra donc pas faire entraînement sur les deux groupes ou en changer .

Toute personne ne satisfaisant pas à ce protocole sera conviée à un échange avec le responsable Agility en vu de quitter le groupe et éventuellement être dirigé vers une autre activité canine.

Christophe BRAY . Responsable Agility du CAEC .

Validé par le comité le 10 octobre 2021 par email